



DECISION N°.....000092...../ONIES/2026 du .....06 JUL 2026.....  
portant attribution de la Lettre Commande après Appel d'Offres National Ouvert  
Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2026 du 28 avril 2026 pour le nettoyage et  
le rafraîchissement de la peinture au Complexe Sportif de Japoma en  
procédure d'urgence.

### L'Administrateur,

- Vu Le Décret N°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et des Equipements Sportifs ;
- Vu Le Décret N°2023/073 du 06 Février 2023 portant nomination de l'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2026 du 28 Avril 2026 pour le nettoyage et le rafraîchissement de la peinture au Complexe Sportif de Japoma en procédure d'urgence ;
- Vu La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés en date du 22 Juin 2026.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** L'ETS RAOUL BUSINESS CENTER, Tél : 675 33 42 15 / 694 61 18 42 est attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ONIES/CIPM/2026 du 28 Avril 2026 pour le nettoyage et le rafraîchissement de la peinture au Complexe Sportif de Japoma en procédure d'urgence pour un montant de soixante-onze millions sept cent quatre-vingt-huit mille cinq cent (71 788 500) francs CFA TTC et un délai de quarante-cinq (45) jours.

**Article 2 :** la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

### Ampliatiions :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono

Fait à Yaoundé, le 06 JUL 2026



Le Maître d'Ouvrage

**FRANÇOIS FÉLIX EWANE**



COMMUNIQUE N° ..... 0.157 ..... /ONIES/2026 du 0.6. JUIL. 2026..  
portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert  
N°09/AONO/ONIES/CIPM/2026 du 28 avril 2026 pour le nettoyage et le  
rafraîchissement de la peinture au Complexe Sportif de Japoma en  
procédure d'urgence.

FINANCEMENT : *Budget d'Investissement Public 2026*

IMPUTATION : 23525

L'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs (ONIES), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance de l'ETS RAOUL BUSINESS CENTER, Tél : 675 33 42 15 / 694 61 18 42, ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné qu'il a été déclaré attributaire dudit Marché pour un montant de soixante-onze millions sept-cent quatre-vingt-huit mille cinq-cents (71 788 500) francs CFA TTC et un délai de quarante-cinq (45) jours.

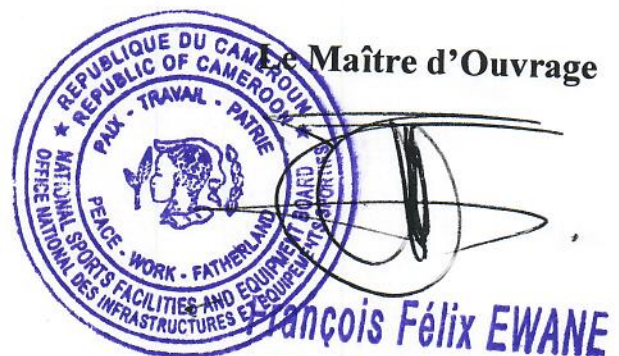
L'entreprise SIPVCAM SARL a été éliminée pour absence de l'offre technique sur la plateforme COLEPS. L'entreprise TAGUS DRONE est éliminée pour dossier administratif incomplet et non conforme (absence caution de soumission et récépissé CDEC).

L'entreprise retenue dans le cadre de cette consultation est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache avec les services techniques du Maître d'Ouvrage au Pool technique N°1 sis à l'immeuble siège de l'ONIES au Stade Omnisports Ahmadou Ahidjo de Yaoundé pour la suite de la procédure.

Yaoundé, le 06 JUIL 2026

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono

Le Maître d'Ouvrage  
  
François Félix EWANE